

Guide de promotion des jeunes talents des fédérations cantonales valable pour la saison 2026/27

Élaboré par : Département Développement sportif & Département Équipes nationales, swiss unihockey

Date de création : 20 novembre 2020

Version : 3.0

Date de modification 09/03/2026 (modifications en rouge)

Table des matières

1. Généralités.....	3
2. Organisations.....	4
2.1 Associations cantonales	4
2.3 Carte swiss unihockey	5
3. Sélections régionales.....	6
3.1 Objectifs	6
3.2 Entraîneurs.....	6
3.3 Activités d'entraînement.....	6
3.4 Sélections régionales inter-fédérations.....	7
3.5 Sélection	7
3.6 Contribution aux frais des joueurs	7
4. Trophées.....	8
4.1 Catégories	8
4.2 Processus d'attribution.....	8
4.3 Date.....	8
4.4 Conditions de participation.....	8
4.5 Inscription.....	9
4.6 Règles du tournoi	9
4.7 Arbitres	9
4.8 Modalités en cas de 12 équipes inscrites ou plus	9
4.9 Modalités en cas de moins de 12 équipes inscrites	11
4.10 Financement des trophées	11
5. Gestion des centres de performance régionaux	12
5.1 Objectifs des centres de performance régionaux	12
6. Label Sélections régionales.....	13
6.1 Objectifs du label « Sélections régionales »	13
6.2 Critères.....	13
7. Camps.....	16
8. Modalités.....	17
9. Dates.....	18
Aperçu des montants financiers	19

1. Généralités

Ce manuel régit la collaboration entre swiss unihockey et les associations cantonales en matière de promotion de la relève.

Le manuel est rédigé à la forme masculine. Il s'adresse toutefois aussi bien aux femmes qu'aux hommes. Le manuel est complété et mis à jour au début de chaque saison avec les nouveautés.

Interlocuteur swiss unihockey

Roger Lötscher	Responsable du sport de compétition et des sélections au sein du comité central
Reto Balmer	Responsable du développement sportif
Flurina Marti	Responsable des équipes nationales féminines, responsable du sport de compétition
Matthias Hofbauer	Responsable des équipes nationales masculines, chef du sport de compétition
Lukas Schüepf	Responsable de la relève
Pascal Haab	Responsable de la formation
Lars Friedl	Membre de l'équipe nationale féminine
Robyn Rieben	Collaboratrice de l'équipe nationale masculine

2. Organisations

2.1 Associations cantonales

Fédérations cantonales affiliées

Les associations cantonales suivantes sont affiliées à swiss unihockey pour la saison 2024/25 :

- Association d'unihockey d'Argovie (AGUHV)
- Fédération cantonale bernoise d'unihockey (KBUV)
- Unihockey Nord-Ouest de la Suisse
- Association Fribourgeoise Unihockey / Fédération fribourgeoise d'unihockey (AFUH / FUHV)
- Association Genève Unihockey (GE Unihockey)
- Fédération de unihockey des Grisons (BUV)
- Association cantonale neuchâteloise de unihockey (ACNU)
- Fédération de unihockey de Saint-Gall-Glaris-Appenzell (UVSGA)
- Fédération de unihockey de Thurgovie (TGUV)
- Association de unihockey du Tessin (AUHT)
- Unihockey Vaud
- Unihockey Valais
- Fédération de unihockey de Suisse centrale (ZSUV)
- Fédération cantonale zurichoise de unihockey (KZUV)
- Fédération cantonale de unihockey de Lucerne (KLUV)

Procédure d'adhésion

Une fédération cantonale devient membre de la Ligue régionale après que les statuts de la fédération ont été examinés et approuvés par le comité central (conformément à l'art. 14 du nouveau règlement de la Ligue régionale). Chaque club ne peut être membre que d'une seule fédération cantonale.

Structure organisationnelle

Les fédérations régionales / cantonales peuvent en principe choisir leur propre structure organisationnelle. Afin de faciliter la collaboration avec les différents partenaires, les rôles suivants se sont avérés idéaux :

- Président
- Responsable sportif / Responsable des sélections régionales
- Responsable du Sport-Toto
- Administrateur (finances, organisation des matchs, etc.)
- Responsable du label

Les rôles de « président », « responsable sportif » et « responsable du label » doivent impérativement être pourvus. Une personne peut exercer plusieurs rôles.

Chaque association cantonale définit, via l'outil Label, avant la fin du mois d'août de chaque année, quelles personnes occupent les rôles correspondants (noms, numéros de téléphone, adresses e-mail). À la fin du mois d'août, le responsable de la relève de swiss unihockey génère une exportation de la liste de contacts et l'envoie par e-mail.

2.2 Responsabilités

- Chaque association cantonale peut présenter une équipe pour les compétitions suivantes : Trophée U15 hommes, Trophée U13 hommes, Trophée U15 femmes (à venir), Trophée U13 femmes (à venir). Les compétitions sont régies au chapitre 4.
- Chaque association cantonale peut inscrire un centre de formation régional (RLZ) avec plusieurs sites d'entraînement auprès de swiss unihockey. Les critères sont disponibles [ici](#). Les centres de formation régionaux sont régis par le chapitre 5.
- Chaque association cantonale peut, à l'aide de l'outil de labellisation, présenter ses activités relatives aux RLZ et aux sélections régionales et reçoit en contrepartie des subventions de swiss unihockey. L'outil de labellisation est régi par le chapitre 6.

2.3 Carte swiss unihockey

Chaque association cantonale reçoit une swiss unihockey Card pour les personnes suivantes :

- Tous les entraîneurs des centres de formation régionaux
- Entraîneurs en chef des sélections régionales

La swiss unihockey Card permet d'assister gratuitement aux matchs de la saison régulière de la NL. Les swiss unihockey Cards sont délivrées exclusivement aux entraîneurs et non aux décideurs politiques. Les entraîneurs doivent assister à des matchs dans les ligue les plus élevées à des fins de formation.

3. Sélections régionales

L'association cantonale peut gérer différentes équipes de sélection :

- Sélection régionale masculine U15
- Sélection régionale masculine U13
- Sélection régionale féminine U15
- Sélection régionale féminine U13

3.1 Objectifs

- Promotion du sport de compétition chez les jeunes en étroite collaboration avec les clubs, dans le but d'élargir la base dans le domaine du sport de compétition chez les jeunes.
- Repérage et recensement des joueurs les plus prometteurs
- Amener les joueuses aptes au niveau des équipes nationales U
- Recrutement dans le sport de masse, initiation au sport de compétition (phases T1 et T2 du FTEM)
- Développement d'un mode de vie axé sur la performance

3.2 Entraîneurs

L'association cantonale est responsable de la nomination des entraîneurs de ses équipes de sélection. Si nécessaire, swiss unihockey apporte son aide dans la recherche de candidats.

3.2.2 Collaboration

swiss unihockey organise chaque année une réunion pour tous les entraîneurs en chef des sélections régionales. swiss unihockey se réserve le droit de définir cette réunion comme un événement obligatoire afin de générer les subventions correspondantes.

3.2.3 Tâches de l'entraîneur-chef

- Il fournit à swiss unihockey, au plus tard le 31 août, un planning saisonnier des activités de sélection. L'envoi du planning saisonnier s'effectue via l'outil Label de swiss unihockey. Le modèle correspondant est mis à disposition par swiss unihockey sur son site web.
- Il planifie et dirige les entraînements conformément au [Swiss Way](#). Les documents correspondants (séries d'affiches, brochures, etc.) peuvent être obtenus gratuitement auprès de Swiss Unihockey.
- Dès que la base de données des athlètes de swiss unihockey sera opérationnelle, l'entraîneur est tenu d'y enregistrer l'évolution de ses joueurs.
- L'entraîneur U15 est tenu de mettre en copie l'entraîneur national U17 lors de l'envoi de la sélection. Il convient de rechercher un échange régulier concernant les joueurs qui se trouvent à la limite entre les catégories U15 et U17.
- Outre la collaboration avec swiss unihockey, l'entraîneur de la sélection régionale a également pour obligation d'entretenir des liens étroits avec les clubs. Il lui incombe, ou à son association cantonale, de veiller à ce que les informations pertinentes (p. ex. les convocations) parviennent aux entraîneurs des clubs de la région.
- L'entraîneur respecte à tout moment et dans leur intégralité la [charte éthique](#) de Swiss Olympic.

3.3 Activités d'entraînement

Pour les activités, il est recommandé d'organiser soit des entraînements de base (p. ex. le mercredi après-midi), soit des camps d'entraînement le week-end.

3.4 Sélections régionales inter-fédérations

Il est possible de former une équipe de sélection sous la forme d'un regroupement de plusieurs fédérations cantonales. Dans le cas d'une sélection régionale inter-fédérations, la demande de label pour l'équipe concernée ne peut être effectuée que par une seule fédération cantonale. La fédération cantonale concernée est chargée de répartir les fonds de promotion générés en conséquence.

3.5 Sélection

Une organisation professionnelle de la sélection ainsi que la transmission des résultats PISTE constituent une condition préalable indispensable pour bénéficier des subventions de Swiss Unihockey. Chaque association cantonale doit transmettre chaque année un PISTE pour chaque équipe de sélection. Même les joueurs qui faisaient déjà partie de la sélection l'année précédente doivent participer à la sélection.

Le classement PISTE est une condition préalable à l'attribution des Talent Cards par Swiss Olympic. Sans PISTE, pas de cartes et donc aucune possibilité de solutions scolaires spéciales pour les talents de la région.

Les règles suivantes s'appliquent à la sélection :

1. L'institution responsable doit veiller à ce que les joueurs les plus aptes de sa région participent à la sélection. Pour cela, tous les clubs disposant d'équipes correspondantes doivent être impliqués.
2. Si des clubs ne sont pas disposés à envoyer leurs joueurs à la sélection, il convient d'engager le dialogue avec ces clubs. Swiss unihockey apporte son soutien en cas d'escalade.
3. L'institution responsable est chargée du recrutement du personnel de sélection approprié. Un personnel de sélection correctement formé et disponible en nombre suffisant est une condition préalable à une sélection de bonne qualité. Swiss unihockey apporte son aide si nécessaire pour la sélection du personnel (mise en relation, etc.).
4. L'institution responsable fixe une date appropriée (week-end) pour la sélection (mai/juin, après l'U15 Trophy, pas pendant la sélection nationale). Il est possible de regrouper la sélection avec d'autres institutions organisatrices. Le matériel nécessaire à la sélection peut être en partie loué gratuitement auprès de swiss unihockey. Les documents relatifs au PISTE sont mis à disposition sur le site web par swiss unihockey (responsable de la relève).
5. L'institution responsable transmet le classement PISTE dûment rempli à swiss unihockey au plus tard le 30 juin.
6. Les joueurs sélectionnés reçoivent la Swiss Olympic Talentcard avant le 31 août. Les Talentcards nationales et régionales sont délivrées sous forme physique. Les Talentcards locales ne sont pas délivrées sous forme physique, mais sont enregistrées dans la base de données.

3.6 Contribution aux frais des joueurs

L'association cantonale peut exiger des joueurs une participation aux frais pour le travail de formation au sein des équipes de sélection. Swiss unihockey recommande une participation aux frais de 10 à 20 francs par joueur et par jour.

4. Trophées

4.1 Catégories

Chaque année, un trophée peut être organisé dans chacune des catégories suivantes :

- U15 hommes
- U15 filles
- U13 garçons
- Filles U13

Tous les trophées sont organisés et mis en œuvre par les associations cantonales. Si aucun organisme ne se porte volontaire pour prendre en charge l'organisation d'un trophée, celui-ci n'aura pas lieu.

4.2 Processus d'attribution

Le responsable des équipes nationales de swiss unihockey met à disposition un formulaire de candidature pour les trophées sur le site web de swiss unihockey. Les organisateurs peuvent poser leur candidature jusqu'à fin avril de chaque année. Le RLK attribue les trophées aux organisateurs au plus tard le 31 août de l'année précédente. Les trophées peuvent également être attribués pour plusieurs années au même organisateur. La communication au LOK est assurée par le responsable des équipes nationales. (pas dans l'outil Label)

swiss unihockey et le LOK sélectionné règlent ensuite les modalités de leur collaboration et signent un accord écrit correspondant avant le 30 septembre. Le présent manuel fait partie intégrante de cet accord.

Tous les détails relatifs à l'organisation du Trophée figurent dans le manuel « Trophée xy ». Ce manuel est mis à jour chaque année et publié sur le site web par le responsable des équipes nationales de swiss unihockey.

4.3 Date

Le Trophée doit avoir lieu en mai/juin. Des dérogations peuvent être accordées par le secrétariat de swiss unihockey. Il convient d'éviter tout chevauchement de dates avec les Championnats du monde U19. Les dates exactes des Trophées sont fixées en fonction de la disponibilité des salles du club organisateur. Il est interdit que les Trophées du même sexe aient lieu à la même date. De plus, un Trophée ne peut pas avoir lieu à la date de la sélection nationale de swiss unihockey. Le Trophée U13 ne peut pas avoir lieu à la même date que les swiss unihockey Games.

4.4 Conditions de participation

Droit de participation des associations cantonales

- Toutes les fédérations cantonales définies au point 2.1 peuvent aligner au maximum une équipe pour chaque Trophée. Les fédérations régionales peuvent également aligner au maximum une équipe.

Droit de participation des joueurs

- Sont autorisés à jouer tous les joueurs nés dans les années correspondantes, conformément au mémorandum de participation de swiss unihockey. Les filles peuvent jouer un an de plus dans les catégories U13 garçons et U15 garçons (-> filles U14 chez les U13 garçons et filles U16 chez les U15 garçons).
- L'appartenance cantonale du club pour lequel un joueur a obtenu sa licence principale détermine la sélection cantonale pour laquelle le joueur est éligible. Si un joueur n'est pas sélectionné pour la

sélection du canton de son club, il peut être sélectionné par la sélection de son canton de résidence . Un joueur n'est autorisé à jouer que pour une seule sélection cantonale par saison.

- Le joueur participe, au cours de la saison en cours, au championnat officiel ou à un championnat reconnu par swiss unihockey.
- Les joueurs sans passeport suisse sont également autorisés à jouer.

4.5 Inscription

Les équipes s'inscrivent au Trophée via l'outil Labeltool.

4.6 Règles du tournoi

Les règles de jeu de swiss unihockey s'appliquent.

4.7 Arbitres

Les arbitres sont désignés par Swiss Unihockey. **Afin que les arbitres puissent être informés suffisamment tôt de leur désignation, l'organisateur est tenu d'envoyer le calendrier définitif des matchs à Swiss Unihockey (responsable du développement sportif) au plus tard le 31 mars de l'année concernée.**

4.8 Modalités pour 12 équipes inscrites ou plus

Format de la compétition Si douze équipes sont inscrites, seul un tour final a lieu (pas de tournoi de qualification). Si plus de douze équipes sont inscrites, un tournoi de qualification a lieu.

Tournoi de qualification Si plus de 12 équipes s'inscrivent, l'équipe classée 12e l'année précédente dispute un tournoi de qualification jusqu'à fin janvier contre les équipes inscrites qui n'ont pas participé au Finaltrophy l'année précédente. Vous trouverez de plus amples informations sur le tournoi de qualification au point 4.11. Swiss unihockey se réserve le droit d'admettre toutes les équipes au tournoi final et d'adapter le format en conséquence.

Tournoi final Les 12 équipes inscrites ou qualifiées s'affrontent dans trois groupes de 4 (répartis en fonction du classement de l'année précédente).

Répartition des groupes Les équipes participantes sont réparties en trois groupes de quatre. La répartition des groupes se fait sur la base du classement de l'année précédente. Les équipes classées de la 1re à la 4e place du trophée de l'année précédente sont affectées au groupe A, celles classées de la 5e à la 8e place au groupe B, et celles classées de la 9e à la 12e place au groupe C.

Phase de groupes Dans chaque groupe, chaque équipe affronte toutes les autres une fois. Cela donne 3 matchs par équipe lors de la phase de groupes. Le classement du groupe est ensuite établi en fonction des critères suivants :

1. Points marqués
2. Confrontation directe
3. Différence de buts
4. Nombre de buts marqués
5. Nombre de minutes de pénalité le plus faible
6. Tirage au sort

Phase à élimination directe La phase à élimination directe comprend un tableau des quarts de finale et des matchs de classement.

Les quatre équipes du groupe A sont automatiquement qualifiées pour les quarts de finale. Dans le groupe B, les trois meilleures équipes se qualifient pour les quarts de finale. Dans le groupe C, le vainqueur du groupe se qualifie pour les quarts de finale. Ainsi, chaque sélection régionale a une chance de remporter le tournoi.

La 4^e équipe du groupe B affronte la 2^e équipe du groupe C pour la 9^e place. Les équipes classées 3^e et 4^e du groupe C s'affrontent pour la 11^e place.

Les perdants des quarts de finale s'affrontent pour les places 5 à 8. La 5^e place oppose les deux équipes les mieux classées après la phase de groupes, tandis que la 7^e place oppose les deux équipes les moins bien classées après la phase de groupes. Dans ce contexte, un classement dans le groupe A est dans tous les cas meilleur qu'un classement dans le groupe B, et un classement dans le groupe B est meilleur qu'un classement dans le groupe C.

Les vainqueurs des quarts de finale se qualifient pour les demi-finales. Les équipes vainqueurs de ces demi-finales disputent la finale pour le trophée, tandis que les équipes perdantes disputent la petite finale pour la 3^e place.

Règles du jeu

Les règles officielles de Swiss Unihockey s'appliquent.
L'« équipe à domicile » est l'équipe mentionnée en premier sur le programme.

Durée du match

Les matchs durent 2 x 20 minutes, temps de jeu effectif.

Pause

Les pauses entre les deux mi-temps durent 10 minutes.

Points

Il y a 3 points à gagner par match. Une victoire après le temps réglementaire rapporte trois points. Un match nul rapporte un point à chaque équipe. Le point supplémentaire est attribué lors d'une séance de tirs au but (voir ci-dessous). Il n'y a pas de prolongation.

Série de tirs au but

En cas d'égalité après 40 minutes, une séance de tirs au but a lieu immédiatement, sans prolongation.

Les deux équipes désignent **3** tireurs. Si, après 3 tirs de pénalité de chaque côté, aucune décision n'a été prise, on continue avec un joueur par équipe jusqu'à ce qu'une décision soit prise. À chaque fois, un nouveau tireur qui n'a pas encore tiré de pénalité doit se présenter. Ce n'est que lorsque toute l'équipe a tiré une pénalité qu'un joueur peut se présenter une deuxième fois.

Le vainqueur de la séance de tirs au but reçoit un point supplémentaire. Le résultat final correspond au score après 40 minutes plus 1 but pour le vainqueur de la séance de tirs au but, quel que soit le nombre de tireurs ayant marqué.

Phase à élimination directe En phase à élimination directe, en cas d'égalité après 40 minutes, on procède également directement à une séance de tirs au but.

Les deux équipes désignent **5** tireurs. Si, après 5 tirs de penalty de chaque côté, aucune décision n'a été prise, on continue avec un joueur par équipe jusqu'à ce qu'une décision soit prise. À chaque fois, un nouveau tireur qui n'a pas encore tiré de penalty doit se présenter. Ce n'est que lorsque toute l'équipe a tiré un penalty qu'un joueur peut tirer une deuxième fois.

4.9 Modalités en cas de moins de 12 équipes inscrites

Si moins de 12 équipes s'inscrivent à un trophée, l'organisateur du trophée élabore une proposition de mode de jeu à l'intention du secrétariat de swiss unihockey. La compétence concernant le mode de jeu incombe aux responsables des équipes nationales.

4.10 Financement des trophées « »

swiss unihockey verse à l'organisateur (association cantonale) d'un Trophée une indemnité forfaitaire dont les montants sont les suivants :

- 700.- par équipe participante
- L'indemnisation minimale est de 2500.- (un Trophée avec trois équipes sera donc tout de même indemnisé à hauteur de 2500.-).
- L'indemnisation maximale est de 7500.- (un Trophée comptant douze équipes ou plus sera donc tout de même indemnisé à hauteur de 7500.-)

Le manuel d'organisation des trophées décrit en détail le matériel que l'organisateur reçoit de la part de swiss unihockey. De plus, un seul trophée par année et par niveau est indemnisé. **L'indemnité pour le trophée est facturée à l'organisateur par swiss unihockey.**

4.11 Tournoi de qualification

Modalités	Lors d'une phase de poules, toutes les équipes s'affrontent. Classement selon la phase de poules du tournoi final (voir ci-dessous). L'équipe classée première participe au tournoi final.
Classement	<ol style="list-style-type: none"> 1. Points obtenus 2. Confrontation directe 3. Différence de buts 4. Nombre de buts marqués 5. Moins de minutes de pénalité 6. Tirage au sort
Durée	Les matchs durent 2 x 20 minutes, temps de jeu effectif.
Date	Le tournoi de qualification a lieu lors du week-end de l'IFF en janvier/février.
Organisateur	Les associations cantonales qui n'ont pas participé au tournoi final l'année précédente sont chargées d'organiser le tournoi. Si aucun organisateur ne se présente, le tableau du Finaltrophy reste identique à celui de l'année précédente. Le 12e du tournoi final de l'année précédente doit impérativement participer au tournoi de qualification s'il souhaite se qualifier à nouveau pour le tournoi final.
Délais	L'inscription au Trophée s'effectue via l'outil Labeltool. Ainsi, dès le début du mois de septembre, on sait clairement quelles équipes doivent disputer le tournoi de qualification. Les équipes qui souhaitent se qualifier doivent définir la date et le lieu de la rencontre avant la fin du mois d'octobre.
Calendrier	Le calendrier est établi par l'organisateur et envoyé aux équipes participantes.
Arbitres	Les arbitres sont désignés par l'organisateur.

5. Gestion des centres de performance régionaux

swiss unihockey gère, en collaboration avec les fédérations cantonales d'unihockey, des centres de performance régionaux (CPR) destinés à servir de pépinières de talents. Les athlètes qui aspirent à une carrière dans le sport de haut niveau ont la possibilité de fréquenter un centre de performance régional. Ils peuvent ainsi concilier de manière optimale formation et sport.

5.1 Objectifs des RLZ

- Entraînements axés sur la performance et répondant à des exigences de qualité élevées.
- Entraînements intégrés dans le cadre scolaire des élèves sportifs
- Réglementer la collaboration et les tâches des partenaires : école, fédération cantonale et swiss unihockey
- Exploiter les synergies régionales pour répondre aux exigences spécifiques aux sports d'équipe

L'organisme responsable d'un centre régional de performance est dans tous les cas l'association cantonale dans la région de laquelle le RLZ est implanté. Ceci est important car seules les associations cantonales peuvent percevoir les subventions cantonales. La gestion opérationnelle peut être déléguée à une autre organisation.

Les critères d'un centre régional de performance sont définis dans un document séparé et sont disponibles [ici](#).

6. Label « Sélections régionales »

Les activités de sélection des fédérations cantonales sont désormais soutenues et indemnisées par le biais du label « Sélections régionales ». Les jeunes joueurs les plus talentueux âgés de 10 à 15 ans doivent, en plus du soutien dont ils bénéficient au sein de leur club, être préparés de manière ciblée au niveau de l'équipe nationale M17 dans le cadre des sélections régionales.

6.1 Objectifs du label « Sélections régionales »

- Promotion des activités de sélection aux niveaux U15 et U13
- Indemnisation basée sur l'effort et la qualité
- Simplification du processus d'indemnisation

6.2 Critères du label « » de l'association cantonale

Le respect de tous les critères obligatoires est une condition préalable à l'octroi du label.

Association	L'association est légitimée démocratiquement et dispose au minimum d'un président, d'un responsable sportif et d'un responsable du label.
Site web	L'association cantonale dispose de son propre site web sur lequel sont publiées les informations suivantes : - Informations/dates des sélections régionales PISTE - Coordonnées du responsable sportif et de l'entraîneur de sélection - Dates des activités de sélection
Sélection PISTE	Les sélections PISTE sont organisées conformément aux directives de swiss unihockey. Elles garantissent que, à tous les niveaux (U15 hommes, U15 femmes, U13 hommes, U13 femmes), une sélection est possible pour les candidats inscrits ou présélectionnés.
Planification de la saison	Il existe un calendrier de la saison pour toutes les activités de sélection, conformément au modèle de swiss unihockey.

6.3 Critères d'attribution du label pour les entraîneurs et les responsables NWF

Le respect de tous les critères est une condition préalable à l'octroi du label.

<p>Fonction</p>	<p>Désormais, tous les entraîneurs travaillant dans le domaine de la relève ainsi que d'autres responsables (notamment les responsables de la formation et de la relève) peuvent prétendre à des indemnités de label, à condition qu'ils travaillent avec ou pour des athlètes de la relève. (Aucune subvention ne peut être accordée pour le simple soutien administratif ou la gestion de l'environnement, par exemple la coordination des aspects sociaux/scolaires, ni pour des activités dans le domaine de l'élite.)</p> <p>Toutes les descriptions de fonction doivent être soumises à swiss unihockey, à moins qu'elles ne figurent déjà dans les contrats de travail.</p> <p>Les descriptions de fonction sont nécessaires à des fins de contrôle de gestion par swiss unihockey et Swiss Olympic.</p>
<p>Contrat de travail</p>	<p>Les entraîneurs NWF ainsi que les autres responsables NWF doivent être engagés ou mandatés par l'organisme responsable (club ou association cantonale) pour au moins une saison (date de référence : 1er janvier).</p> <p>Les contrats de travail ou de mandat signés par les deux parties doivent être téléchargés dans l'outil Label lors de l'inscription au label. Ils peuvent également être envoyés par courrier (lettre recommandée) à swiss unihockey.</p> <p>Les contrats de travail ou de mandat doivent clairement mentionner les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Date et durée de l'engagement - Fonction - Description de la fonction (si aucune description de fonction séparée n'est fournie) - Salaire brut - Signature des deux parties contractantes <p>Les éléments non pertinents du contrat peuvent être masqués.</p> <p>Les descriptions de fonction sont nécessaires à des fins de contrôle de gestion par swiss unihockey et Swiss Olympic.</p>
<p>Salaire minimum</p>	<p>Le salaire minimum des entraîneurs et des responsables de la NWF doit s'élever à au moins CHF 20'000 par an pour un emploi à 100 % ¹ (Le salaire brut / les avantages sociaux qui, selon la fiche de paie et le certificat de salaire, font partie du salaire brut, peuvent être pris en compte.)</p> <p>¹ Information préalable : à partir de la saison 2028/29, le salaire minimum requis pour les entraîneurs BTA/DTA s'élèvera, conformément aux directives de Swiss Olympic, à CHF 80'800, à CHF 67'000 pour les entraîneurs titulaires de la reconnaissance de moniteur J+S avec la mention « sport de compétition » et</p>

	à CHF 60'000 pour les entraîneurs titulaires de la reconnaissance de moniteur J+S.
Qualification de formation	<p>Désormais, les entraîneurs NWF ainsi que les autres responsables NWF titulaires de la reconnaissance de moniteur J+S peuvent également bénéficier d'indemnités de label, à condition qu'ils soient salariés et que les autres critères du label soient remplis.</p> <p>Les entraîneurs avec la mention « sport de compétition » donnent droit à une indemnité plus élevée.</p> <p>Les entraîneurs et les responsables titulaires d'un diplôme d'entraîneur professionnel (BTA/DTA) donnent droit à l'indemnité de label la plus élevée.</p> <p>Les entraîneurs qui suivent déjà la formation d'entraîneur professionnel et qui sont inscrits à l'examen professionnel de novembre doivent être déclarés avec la qualification d'entraîneur professionnel (avec la mention : examen professionnel de novembre). S'ils réussissent l'examen, ils donnent droit à l'indemnité de label la plus élevée pour la saison.</p>
Taux d'occupation dans la formation des jeunes	<p>Le taux d'occupation dans la formation des jeunes se définit en premier lieu sur la base des activités dans le domaine de la formation des jeunes conformément à la description de fonction. Un taux d'occupation de 100 % correspond à un temps de travail hebdomadaire de 42 heures pour 48 semaines par an.</p> <p>Sont considérées comme des activités la préparation, la réalisation et le suivi de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - entraînements de la relève et camps d'entraînement - Compétitions - Tests PISTE/réunions - Entretiens avec les athlètes - Entretiens avec les parents - Entretiens sur la planification de carrière <p>...ainsi que la coordination ou la gestion des centres de performance régionaux. Ces activités sont menées par les entraîneurs labellisés et d'autres responsables, respectivement avec ou pour les athlètes titulaires d'une Swiss Olympic Talent Card (en particulier les Talent Card National et Régionale).</p> <p>Le soutien purement administratif, la gestion de l'environnement (p. ex. coordination sociale/scolaire) ou encore les activités dans le domaine de l'élite ne sont pas subventionnés et ne sont donc pas pris en compte. En cas de double mandat (relève et élite), seule la part relative à la relève est prise en compte.</p> <p>La liste des entraîneurs NWF et des responsables NWF doit être remplie de manière correcte, complète et véridique, puis téléchargée dans l'outil Labeltool de swiss unihockey dans les délais impartis.</p> <p>Si le salaire minimum ne correspond pas au taux d'occupation défini, le taux d'occupation doit être réduit jusqu'à ce que le salaire minimum soit atteint.</p>

Le taux d'occupation minimal est de 10 %. ¹

¹ Information préalable : à partir de la saison 2028/29, le taux d'occupation minimum sera de 20 % conformément aux directives de Swiss Olympic.

7. Camps

Une fédération cantonale peut organiser des camps de unihockey de plusieurs jours (avec ou sans nuitée). Ceux-ci peuvent être comptabilisés comme camps J+S, pour autant que les directives J+S correspondantes soient respectées. L'indemnité par jour et par participant-e s'élève à 16 CHF (avec nuitée) ou 6,50 CHF (sans nuitée).

L'inscription auprès de J+S s'effectue désormais directement par le coach J+S de la fédération cantonale dans la base de données nationale du sport.

Critères principaux :

- au moins deux moniteurs J+S de unihockey titulaires d'une reconnaissance valable
- au moins quatre jours de camp consécutifs avec une activité sportive
- au moins deux séances d'entraînement (4 heures au total) par jour, réparties sur la journée (matin, après-midi ou soir)

8. Modalités

- a) Ce manuel est valable pour une année, du 1er août au 31 juillet de l'année suivante.
- b) La gestion administrative de l'association cantonale s'effectue via l'outil Label de swiss unihockey.
- c) Le versement des subventions (label Sélections régionales et label RLZ) s'effectue par virement de swiss unihockey aux associations cantonales dans les délais définis.

9. Dates pour la saison 2026/27 de l'

L'inscription au label (y compris le téléchargement des documents) s'effectue exclusivement via la plateforme web labeltool.swissunihockey.ch

Responsabilité	Description	Date
Titulaire du label	Inscription au label pour la saison 2026/27	jusqu'au 31 août 2026
swiss unihockey	Examen de l'inscription au label -> demande de correction éventuelle adressée au titulaire du label	NOUVEAU : sept./oct. 2026
swiss unihockey	Décision d'attribution du label -> Information aux titulaires du label	NOUVEAU : octobre 2026
Titulaires du label	Mise en œuvre et contrôle du respect des critères de labellisation	pendant la saison
Titulaires du label	Trophées U15/U13 / Sélections PISTE	Mai/juin 2027
Responsabilité des labels	NOUVEAU : envoi des classements PISTE 2027 (Labeltool) / indépendamment de la saisie du label !	jusqu'au 30 juin 2027
swiss unihockey	Versement de l'indemnité de label pour la saison 2026/27	NOUVEAU : juillet 2027

Aperçu des montants financiers

Calcul de l'indemnité de label

L'indemnité de label de swiss unihockey est désormais composée à 100 % de subventions destinées aux entraîneurs et autres responsables travaillant dans le domaine de la relève, ce qui renforce d'autant plus les conditions d'emploi dans ce secteur.

Le montant de l'indemnité versée aux entraîneurs et aux responsables de la formation des jeunes est basé sur le niveau de qualification.

Entraîneurs BTA/DTA (licence d'entraîneur L5/L6) :

- Montant fixe (subventions directes de Swiss Olympic) de CHF 20'000.- (pour un emploi à 100 %) ¹

Entraîneurs J+S moniteurs sport de compétition (licence d'entraîneur L4) :

- Montant variable (principe de la cagnotte) compris entre CHF 5'000.- et 10'000.- (pour un emploi à 100 %) ²

Entraîneurs J+S (licence d'entraîneur L3) :

- Montant variable (principe de la cagnotte) compris entre CHF 2'500.- et 5'000.- (pour un emploi à 100 %) ²
- L'indemnité correspond dans chaque cas à la moitié de l'indemnité des entraîneurs J+S Moniteurs Sport de compétition supplémentaire

¹ En cas de réduction des subventions NWF de la part de Swiss Olympic, l'indemnité mentionnée ne peut être garantie.

² Si le montant total de 175 000 CHF est dépassé pour l'ensemble des organismes NWF, les indemnités mentionnées ne peuvent être garanties.

Financement des trophées

swiss unihockey **continue en outre** d'indemniser l'organisateur (association cantonale) d'un Trophée final à hauteur des montants suivants :

Nombre d'équipes participantes au Trophée	Montant
1 - 3	2500.-
4	2800
5	3500.-
6	4 200
7	4900.-
8	5600.-
9	6 300
10	7 000
11	7 500
12+	7500



Subventions cantonales / Contributions J+S

La plupart des cantons disposent de leurs propres fonds pour le sport. En tant qu'association cantonale et organisme officiel de promotion du sport, il est souvent possible de solliciter des subventions cantonales pour le sport. Les montants et les instruments de promotion varient d'un canton à l'autre.

Plus d'informations : [https://www.swissolympic.ch/athleten-trainer/fem--sport---athletenentwicklung-
/unterstuetzungsbeitraege/unterstuetzung-kantone](https://www.swissolympic.ch/athleten-trainer/fem--sport---athletenentwicklung-
/unterstuetzungsbeitraege/unterstuetzung-kantone)

Pour les offres d'entraînement, des subventions J+S peuvent être demandées dans le groupe d'utilisateurs 1. (inscription directe de l'organisme responsable auprès de J+S)

Pour plus d'informations : <https://www.jugendundsport.ch/de/unihockey-de>